

Image not found or type unknown



## recours à un commandement

Par **Deborah83**, le **25/08/2010** à **15:36**

Bonjour,

Nous sommes commerçant, locataire. nous avons rencontré beaucoup de soucis de trésorerie, des retards au niveau du paiement du loyer. Nous avons reçu, il y a deux semaine, une lettre d'huissier, nous demandant de régler dans un délai d'un mois le loyer de juillet, d'Aout, + provision de taxe fonciere 2009+ 2010. Nous avons réglé le loyer de juillet, et pensons arriver a regler le loyer d aout d ici 2 semaine. Notre bail a une clause resolutoire concernant le retard de paiement.

Pouvons nous faire quelque chose? ralentir notre propriétaire car la boutique est vente et nous souhaitons la vendre à temps.

merci